



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## développement

Question écrite n° 36441

### Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le mouvement associatif en France. En effet, le dynamisme et la richesse de la vie associative dans notre pays sont actuellement incontestables. On estime à près de 900 000 le nombre des associations et le rythme de leurs créations va croissant puisque se créent chaque année près de 70 000 associations, contre 20 000 déclarations de création dans les années 70. L'impact en termes économiques et sur la création d'emplois est important, car avec 1,3 million de personnes employées et 11 millions de bénévoles mobilisés, le secteur associatif, loin de l'amateurisme qui lui est parfois prêté, est l'un des premiers employeurs de France. Pourtant, malgré ce constat, il convient de souligner que les règles de droit élaborées initialement pour les entreprises se révèlent souvent inadéquates lorsqu'elles sont appliquées aux associations. Dernièrement des avancées ont été apportées par la loi du 19 mai 2003 instituant le chèque emploi associatif et par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations clarifiant notamment le régime fiscal applicable aux dons. Néanmoins, malgré ces quelques progrès notables, le dispositif existant pourrait être encore complété. C'est pourquoi, compte tenu du rôle social majeur et du poids économique essentiel des associations, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de pérenniser le développement de la vie associative en France. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

### Texte de la réponse

La réorganisation ministérielle associant la jeunesse, le sport et la vie associative témoigne de l'importance que les pouvoirs publics attachent à l'activité des huit cent mille associations dans lesquelles oeuvrent douze millions de bénévoles et un million trois cent mille salariés. Le 8 juillet dernier, au cours d'une déclaration devant les acteurs du monde associatif, le ministre a pu les informer des grandes lignes de sa politique en matière de vie associative, reconnaissant, notamment, le rôle des associations au sein de notre société. Le ministre a également émis le souhait de favoriser la pratique d'un véritable « dialogue civil » au service de l'intérêt général. Ce renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et le monde associatif doit trouver à s'exprimer lors des grandes consultations nationales. La valorisation de l'activité bénévole a également été évoquée par la mise en place de mesures facilitant l'exercice du bénévolat. Dans cet esprit, il est préconisé l'élaboration d'un passeport du bénévole qui pourrait lui permettre, s'il le souhaite, de recenser et d'acter les compétences acquises au sein de son association. Le ministre souhaite également sécuriser l'action associative. Une table ronde sera organisée à la rentrée avec les représentants des assureurs et des ministères concernés afin de faciliter l'accès à une couverture minimale des bénévoles. Pour les bénévoles assurant leur engagement en parallèle d'une activité salariée, le ministre estime qu'il est nécessaire de réfléchir avec les représentants des employeurs aux moyens de concilier dans les meilleures conditions, engagement associatif et carrière professionnelle. Une Journée nationale de l'engagement bénévole sera instaurée dès 2005. En outre, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative soumettra au Conseil national de la vie associative dans les prochaines semaines un avant-projet de loi relatif au volontariat associatif. Les entreprises seront encouragées, dans le cadre du mécénat d'entreprises, à mettre à disposition des salariés auprès d'associations. Ces mêmes entreprises

bénéficieront alors d'avantages fiscaux qui ont été renforcés par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Le ministre rencontrera d'ici la fin de l'année 2004 les représentants des entreprises afin de promouvoir cette pratique. Les associations ont besoin de ressources humaines mais aussi de moyens financiers, publics ou privés pour la réalisation de leurs projets associatifs. Dans cet esprit, le ministre engagera avec le secteur bancaire une réflexion pour la mise en place d'un système de garantie et de caution mutuelles, comme il en existe dans d'autres secteurs économiques. Une table ronde avec le secteur bancaire sera organisée dès la rentrée pour aboutir à des propositions début 2005. Un portail associatif géré par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) sera par ailleurs créé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Deflesselles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36441

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2004, page 2156

**Réponse publiée le :** 21 septembre 2004, page 7391